

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 16 AVRIL 2026 À 19h**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, M. Hervé OZIL, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Franck LADET, Mme Laurence HOTTE, Mme Lucie VANDAMME, M. Michel GRIFFAY, Mme Hélène BERTRAND, M. Jérémy BEGOT, Mme Anne VANPEPERSTRAETE, M. David ALBRAND, Mme Ghislaine SEBAS, M. Maurice CHARBONNIER, Mme Élodie TEREINTO.

Absents : Mme Laurence HOTTE qui donne procuration à M. Bernard CHEVILLIAT.

Mme Ghislaine SEBAS est élue secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	707.181€27	1.124.969€00	1.700.239€91
	Recettes réalisées	363.926€74	1.336.312€57	1.700.239€91
	Restes à réaliser	44.840€00	€	44.800€00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	530.268€00	1.461.390€23	1.991.658€23
	Dépenses réalisées	204.397€55	1.280.010€27	1.484.407€82
	Restes à réaliser	€	€	€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	+159.529€19	56.302€30	215.831€49
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-176.913€27	+336.421€23	159.507€96
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-17.384€08	+392.723€53	+375.339€45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-44.840€00	€	-44.840€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-62.224€08	+392.723€53	330.499€45

Le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti de la salle et n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 de la commune de LAGORCE,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION D'AFFECTION – BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la délibération d'affectation présentée.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET EAU

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	189.551€00	296.002€00	485.553€00
	Recettes réalisées	94.360€83	301.904€35	396.265€
	Restes à réaliser	80.000€00	€	80.000€00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	328.237€77	363.393€67	691.631€44
	Dépenses réalisées	148.641€57	305.185€84	453.827€41
	Restes à réaliser	5.400€00	€	5.400€00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-54.280€74	-3281€49	-57.562€23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	138.686€77	+67.391€67	206.078€44
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	84.406€03	+64.110€18	+148.516€21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	+74.600€00		74.600€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	159.006€03	+64.110€18	223.116€21

Le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti de la salle et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du service de l'eau de la commune de LAGORCE,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION D'AFFECTION – BUDGET EAU

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la délibération d'affectation présentée.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	148.334€47	56.217€00	204.551€47
	Recettes réalisées	95.215€47	65.125€90	160.341€37
	Restes à réaliser	14.800€00	€	14.800€00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	135.492€00	103.864€50	239.356€50
	Dépenses réalisées	75.469€73	58.156€09	133.625€82
	Restes à réaliser			
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	19.745€74	6.969€81	26.715€55
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-12.842€47	47.647€50	34.805€03
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	6.903€27	54.617€31	61.520€58
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	+14.800€00		14.800€00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	21.703€27	54.617€31	76.320€58

Le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti de la salle et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du service assainissement de la commune de LAGORCE,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION D'AFFECTION – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la délibération d'affectation présentée.

COMPOSITION DU CCAS

Il est proposé 17 membres pour le CCAS : 8 élus, plus le Maire, et 8 bénévoles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce nombre.

MEMBRES DU CCAS

VU DE_2026_39 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide comme membres élus du CCAS, les personnes suivantes :
Mmes Hélène BERTRAND, Marie-Laure GONTRAND, Laurence HOTTE, Lucie VANDAMME, Élodie TEREKINTO, Ghislaine SEBAS, Anne VANPEPERSTRAETE, M. David ALBRAND.
Vice-présidente : Mme Hélène BERTRAND.

Les 8 membres bénévoles sont les suivants :

Mmes Sylvie CANTA, Michèle FROMONT, Monique FAVRE, Frédérique THOMAS, Pascale SEBAN, Monique GRIFFAY, Nûriël CHEVILLIAT, M. Martial PEUCELLE.

NOMINATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Bureau : Hervé OZIL et Laurence HOTTE, titulaires. Le Maire sera suppléant.

Développement économique, Tourisme et Agriculture : Lucie VANDAMME titulaire, Marie-Laure GONTRAND suppléante.

Urbanisme, Habitat, Foncier et Transition écologique : Hervé OZIL titulaire, Anne VANPEPERSTRAETE suppléante.

Mobilité, Réseaux, Voiries, Bâtiments : Franck LADET titulaire, Marie-Laure GONTRAND suppléante.

Enfance, Actions sociales et Actions culturelles : Hélène BERTRAND titulaire, Élodie TEREKINTO suppléante.

Ordures ménagères : Michel GRIFFAY titulaire, Hervé OZIL suppléant.

SPL Pont d'Arc : Bernard CHEVILLIAT titulaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la nomination des conseillers communautaires.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

SICTOBA : Michel GRIFFAY titulaire, Hervé OZIL suppléant.

SGGA : Bernard CHEVILLIAT et Hervé OZIL titulaires, Marie-Laure GONTRAND suppléante.

SDEA : Bernard CHEVILLIAT titulaire.

Territoire d'énergie 07 : Franck LADET titulaire, Bernard CHEVILLIAT suppléant.

SMAM : Hélène BERTRAND et Ghislaine SEBAS titulaires, Bernard CHEVILLIAT et David ALBRAND suppléants.

SCOT : Hervé OZIL.

Mission locale : David ALBRAND.

SEBA : Franck LADET.

Référent ambroisie : Bernard EVESQUE.
Référent commission de sécurité : Franck LADET.
Référent CNAS : Bernard CHEVILLIAT.
Référent SAFER : Marie-Laure GONTRAND.
Réseau ADN : Franck LADET.
LEADER : Hervé OZIL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la nomination de ces représentants.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Suite à la revalorisation des bases d'imposition par l'État, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition de la commune concernant les taxes directes locales pour 2026.

Taxe foncière (bâti)	: 12.50% (taux communal) + 18.78% (taux département) = 31,28%
Taxe foncière (non bâti)	: 83.65%
Taxe d'habitation	: 11,64%

DIVERS

Sécurité routière

Des habitants du village ont formulé la demande de sécuriser davantage la traversée, en régulant la vitesse notamment grâce à l'implantation d'un feu tricolore. Ce point sera prochainement abordé avec le service des routes du Département.

Le croisement entre la route de Vallon et la route de la Vallée de l'Ibie est également problématique, tout comme la sortie du chemin des Brugières qui sera repensée en connexion avec l'aménagement de l'aire de Peyrouse.

Pergola du musée

Le travail est très avancé, la peinture terminée. Un pare-vue en bois doit être installé.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil et les personnes présentes.

Ghislaine SEBAS
Secrétaire de séance

Bernard CHEVILLIAT
Maire de LAGORCE